

## Incident de confidentialité

### Foire aux questions à l'attention des usagers concernés du CISSSMC

#### 1. Dans quel contexte s'est déroulé l'incident?

- Un employé du CISSS de la Montérégie-Centre (CISSSMC) a consulté et téléchargé plusieurs fichiers comportant des renseignements de santé et de services sociaux d'usagers, dont des renseignements nominatifs. Ce dernier transférait également des listes de données nominatives à l'externe et il interagissait avec deux autres employés de l'établissement, lesquels auraient aussi eu accès à des renseignements personnels sensibles impliquant des dossiers d'usagers.
- Cet employé avait accès à ce type de renseignements dans le cadre de ses fonctions, mais n'était en aucun cas autorisé à les partager avec des tiers ni à les télécharger.

#### 2. Pourquoi est-ce que je ne l'apprends que maintenant?

- Nous avons découvert cet incident de confidentialité en mars dernier et une enquête interne rigoureuse a rapidement été réalisée pour comprendre les agissements de l'employé et vérifier la possible implication de complices. Il était essentiel de recueillir suffisamment d'informations avant de communiquer publiquement.
- L'incident a été signalé aux autorités policières dès la découverte de la situation. L'enquête est toujours en cours.

#### 3. Quelles mesures ont été prises par le CISSSMC à la suite de cet incident ?

- Dès que nous avons eu la confirmation qu'un incident de confidentialité s'était produit, le CISSSMC a pris différentes actions, notamment :
  - Tous les accès de l'employé lui ont été retirés pour fin d'enquête ;
  - Une journalisation des accès à certains systèmes a été réalisée. Il s'agit d'un processus d'enregistrement de données qui a permis d'observer les activités de l'employé dans les systèmes ;
  - La liste des fichiers impliqués a été transmise au Centre opérationnel de cyberdéfense de Santé Québec pour une vigie préventive sur le Dark Web ;
  - L'incident a rapidement été signalé aux autorités policières. Une enquête est toujours en cours ;
  - L'incident a été signalé à la Commission d'accès à l'information du Québec ainsi qu'au ministre de la Santé, conformément à nos obligations légales ;
  - L'employé, ainsi que deux autres employés impliqués, ont été congédiés ;
  - Nous procédons à la révision de nos politiques et procédures internes pour prévenir ce type d'incident à l'avenir.

#### 4. Est-ce que cette situation me concerne personnellement ?

Voici les catégories d'utilisateurs potentiellement concernés :

##### 1. Usagers en attente de services pour un rendez-vous avec un psychiatre

Liste d'attente de la clinique externe de 2e ligne en santé mentale adulte – RLS de Champlain.

Équipes situées à :

- Hôpital Charles-Le Moyne
- 190, rue Labonté (Clinique Labonté)
- 299, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier à Saint-Lambert

> Période : du 28 juin 2022 au 1er mai 2023

Liste d'attente de la clinique externe de 2e ligne en santé mentale adulte – RLS du Haut-Richelieu–Rouville.

- Équipe située au 383, boulevard du Séminaire Nord (Cours Signer)

> Période : janvier 2021, février 2021, août 2021, novembre 2021, février 2022 et du 11 avril 2022 au 1er mai 2023

##### 2. Usagers ayant eu un rendez-vous avec un psychiatre (présentiel, virtuel ou téléphonique)

Services externes de 2e ligne – RLS de Champlain

Si en présentiel, équipes situées à :

- Hôpital Charles-Le Moyne
- 190, rue Labonté, Longueuil, (Clinique Labonté)
- 299, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier à Saint-Lambert

> Période : du 7 novembre 2022 au 21 avril 2023

Services externes de 2e ligne – RLS du Haut-Richelieu–Rouville

Si en présentiel, équipe située au :

- 383, boulevard du Séminaire Nord (Cours Signer)

> Période : du 20 février 2023 au 21 avril 2023

##### 3. Usagers hospitalisés à l'Hôpital du Haut-Richelieu sous le mandat de la Commission d'examen des troubles mentaux (psychiatrie légale)

> Périodes : décembre 2020 et de mars 2021 à février 2022

##### 4. Usagers en attente de service pour l'équipe du premier épisode psychotique (PEP) – Équipe située au 299, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier à Saint-Lambert

> Période : du 3 avril 2023 au 12 juillet 2023

**5. Usagers ayant reçu des services en santé mentale à l'hôpital de jour adulte –**  
Équipe située au 190, rue Labonté, Longueuil (Clinique Labonté)

> Période : d'août 2022 à octobre 2024

**6. Clientèle ayant participé à des activités de loisirs en santé mentale lors d'une**  
**hospitalisation en psychiatrie à l'Hôpital Charles-Le Moyne**

> Période : du 1er avril 2024 au 10 janvier 2025

D'autres renseignements confidentiels comme des factures de psychologues externes offrant des services aux usagers de l'établissement ont aussi été partagés.

Si vous vous reconnaissez dans l'une de ces catégories pour les périodes indiquées, il est probable que certains de vos renseignements personnels aient été touchés par cet incident.

**5. Combien de personnes sont touchées par cette violation de la confidentialité ?**

- Plusieurs fichiers ont été consultés. Ces derniers contiennent des renseignements personnels. Nous avons donc des raisons de croire que l'incident touche quelques milliers d'usagers de notre établissement.

**6. Quelles informations ont été divulguées ?**

- Dans les documents téléchargés, les renseignements nominatifs suivants peuvent s'y trouver : le nom complet, les coordonnées du domicile, le numéro de RAMQ, la date de naissance ou l'âge, le numéro de dossier, le médecin traitant, la date de rendez-vous, et parfois, le diagnostic. D'autres renseignements comme des factures de psychologues externes engagés par le CISSSMC, incluant le numéro de dossier de l'utilisateur, ont aussi été partagés.

**7. Quoi surveiller si je suis dans les personnes concernées ?**

- À ce jour, aucune présence de ces documents ou renseignements n'a été détectée sur les plateformes surveillées.
- La divulgation des renseignements personnels pourrait amener un ou des individus malveillants ayant eu accès aux renseignements partagés à communiquer avec certaines personnes aux fins d'activités illicites.
- Nous invitons les gens concernés à être vigilants s'ils reçoivent une communication douteuse ou inquiétante ou s'ils pensent avoir été victimes de fraude. Il est alors important de faire les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes.

**8. Devrais-je faire annuler mes cartes de crédit ou prendre d'autres mesures ?**

- L'incident de confidentialité ne concerne aucun renseignement de nature financière. Nous vous référons tout de même à la rubrique : Vol d'identité du portail de la commission d'accès à l'information du Québec [Vos renseignements personnels sont-ils entre bonnes mains? - Commission d'accès à l'information du Québec \(gouv.qc.ca\)](#)

**9. Est-ce que les employés impliqués dans la violation de la sécurité sont encore à l'emploi du CISSSMC ?**

- Nous pouvons confirmer que les trois employés ont été congédiés.

**10. Puis-je porter plainte ?**

- Vous pouvez porter plainte au bureau de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services du CISSSMC: <https://www.santemonteregie.qc.ca/centre/organisation/plaintes-satisfaction-et-maltraitance>

**11. Est-ce qu'un service comme Equifax me sera offert?**

- Puisque les données concernées ne sont pas de nature financière, nous évaluons à ce stade-ci que ce n'est pas requis.

**12. Pour toute autre question :**

- Si vous avez d'autres préoccupations ou questions, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : [incident.confidentialite.ciassmc16@ssss.gouv.qc.ca](mailto:incident.confidentialite.ciassmc16@ssss.gouv.qc.ca)